

AUDITION AUSÉNAT DU 15 OCTOBRE 2020

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021 - BRANCHE FAMILLE

A L'ATTENTION DE MME ELISABETH DOINEAU, RAPPORTEURE

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG

Les conditions du bonheur

C'est parce que nous croyons dans la capacité des citoyens à créer les conditions de leur bonheur en suscitant une société de la rencontre, du lien et de la solidarité, que nous nous retrouvons dans ces associations familiales qui sont le reflet de notre société. Un profond pessimisme règne actuellement. Il se nourrit de constats anxiogènes.

Depuis la fin des années 80 les inégalités économiques explosent et l'emploi se précarise. Le taux de pauvreté a augmenté de 20 % depuis 2002.

La gestion des ressources naturelles aujourd'hui devient irresponsable. Elle a des conséquences environnementales et humaines qui appellent des réponses urgentes.

Mais c'est surtout le lien social qui s'effrite et conduit à un sentiment d'isolement grandissant et à un repli communautariste. En 2010, 45 % des habitants des grandes villes affirmaient souffrir de la solitude. Il en est de même aujourd'hui 10 ans plus tard. Les actes de violence, et particulièrement les actes à caractère raciste et xénophobe augmentent depuis 2005 et ont connu une véritable flambée en 2009.

Les événements et les attentats de 2015 nous ont fait prendre conscience de la fragilité de nos pays, de nos vies, de nos familles et encore aujourd'hui.

Le mouvement des gilets jaunes, après les bonnets rouges marque la faiblesse de notre démocratie dans l'utilisation des corps intermédiaires qui sont souvent peu écoutés.

L'attaque récente d'un commissariat, les querelles de quartiers qui engendrent des guérillas sont d'actualité.

Nous croyons que les crises d'aujourd'hui (économique, écologique, sociale, sanitaire) expriment dans leurs divers aspects l'épuisement profond d'une société qui ne croit plus à la conquête collective du bonheur.



Le besoin d'épanouissement personnel

Nos contemporains se rendent à l'évidence que le rêve individualiste et le consumérisme illimité sont impuissants à générer l'épanouissement personnel et l'harmonie sociale.

La question fondamentale que Familles de France se pose :

Quels sont aujourd'hui et quels seront demain les ressorts profonds de notre société, ses motifs de mobilisation, ses finalités ?

Chacun de nous a fait l'expérience de la joie que procurent les relations d'entraide et en particulier le temps passé auprès des plus vulnérables qu'il s'agisse des plus jeunes ou des plus âgés, des personnes handicapées, des proches traversant une période difficile, et la liste n'est pas exhaustive.

Les réseaux sociaux nous le montrent tous les jours.

De cette intuition découle une exigence politique impérative : c'est dans une société permettant la rencontre, le lien est la solidarité la plus concrète que sera ouverte à chaque personne la possibilité de réaliser pleinement son humanité.

Le rôle de l'État doit être d'œuvrer à rapprocher les personnes, à créer des liens entre les plus démunis et les plus aisés, à ouvrir à chacun la voie de son humanisation dans la relation à l'autre. L'État ne peut rien faire seul.

Or nous arrivons à une ambiguïté : réalité multiforme et des réalités quelquefois opposées ; les responsables politiques qui nous rencontrent se posent la question de l'évolution et de l'adaptation du système social tout en se fixant des priorités définies principalement par des contraintes budgétaires.

Dans ce monde qui bouge très vite, nous devons être au rendez-vous des causes communes pour inventer de nouvelles intelligences de situation, et faire chemin avec les autres.

Le projet familial

L'urgence de l'essentiel, c'est une vie meilleure pour tous dans un écosystème complexe, autour des droits de savoir, de comprendre, de rechercher des propositions et d'agir dans le domaine qui est le nôtre. La famille est avant tout un puissant instrument de progrès social.

Éthique, justice et écologie sont à la base d'une famille inclusive et tolérante.

Les familles sont les gardiennes essentielles des règles de la vie en commun.

Dans la situation de crise actuelle que nous vivons, crise identitaire, crise sanitaire, nous mesurons l'importance des solidarités.

Nous voulons rappeler ici l'importance de valoriser le couple et son projet familial, de soutenir toutes les familles, notamment celles qui se qui se révèlent plus fragiles.

Et rappeler l'importance de toutes ces familles à énergie positive qui sont les piliers de la société.

Pour une famille qu'est-ce qui est essentiel?

Le logement, l'emploi, l'ouverture aux autres et l'environnement.

La famille c'est l'esprit de l'écologie intégrale et durable avec soin du quotidien, de la gratuité de l'échange et le rejet d'un monde basé uniquement sur le profil de certains.

La famille c'est l'interaction complexe de tous les membres entre eux avec ses règles, son organisation, sa logique.

Lorsqu'il y a un problème celui-ci résonne et transforme souvent tout le système.

Lors d'une difficulté ou d'un accident de la vie, certaines familles élargissent leurs codes et deviennent de plus en plus capables d'aborder des problèmes ou des difficultés.

C'est l'adaptabilité des familles.

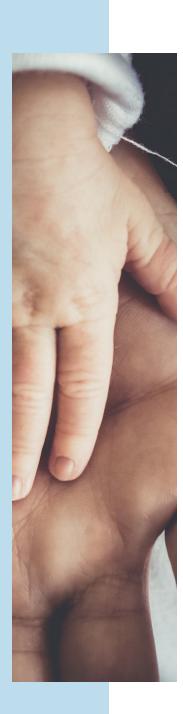
Pour un certain nombre cette capacité à s'adapter devient difficile car l'extérieur peut ne pas favoriser la confiance en soi de ses membres.

Révolte, rivalité, dépression, événements fragilisants, conditions sociales dégradées, résistance au changement, c'est l'arrêt de la croissance de ces familles.

Ce que nous observons depuis un certain nombre d'années, c'est la difficulté des familles à être protectrices.

La logique comptable qui a prévalu depuis une dizaine d'années a entraîné une réduction massive du soutien aux ménages ayant en charge des enfants.

Cette logique de rabot avec de nombreuses incohérences entre le discours et les mesures effectives a entraîné une méfiance de la plupart des familles.



Quel regard portez-vous sur l'évolution de la politique familiale depuis ces 5 dernières années ?

En premier lieu nous souhaitons partager une préoccupation : la baisse de la natalité et son corollaire, le vieillissement de la population.

Depuis 2014 nous sommes entrés dans un cycle de baisse de natalité (- 50000 naissances par an) et les leviers de la politique familiale qui pourraient favoriser la natalité sont systématiquement mis en cause ou supprimés.

Pour la 6ème année consécutive, notre pays connaît donc une baisse de la natalité, directement imputable à cette orientation de la politique familiale qui renonce à conforter les familles dans leur désir d'enfants.

En l'espace de quarante ans, les couples avec enfants, qui formaient auparavant la configuration de ménages la plus fréquente (39 % en 1982), sont beaucoup moins nombreux : ils ne représentent plus que 26 % des ménages en 2015. Ils ont laissé la première place aux ménages d'une personne seule qui constituent aujourd'hui la situation la plus représentée au sein de la population avec 35 % des ménages contre 25 % en 1982 [Insee, portrait social 2019]

Pour Familles de France, la famille reste la cellule fondatrice de notre avenir commun et dont la fonction d'éducation de l'enfant est fondamentale.

La famille devrait être reconsidérée dans son aspect intergénérationnel. Elle mérite toutes les attentions du pouvoir politique pour favoriser l'inclusion des plus fragiles et lutter contre l'isolement des plus âgés. (Au 1er janvier 2019, 13,4 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 20 % de la population. Cette proportion a progressé de 4 points en 20 ans. 57 % des seniors sont des femmes et, du fait de leur plus grande longévité, leur part croît avec l'âge : elles représentent 53 % des personnes âgées de 65 ans, mais près des deux tiers de celles de 85 ans et les trois quarts de celles de 95 ans. Insee portrait social 2019).

En second lieu nous souhaitons dénoncer une politique qui vise à réduire les budgets alloués à la politique familiale.

Depuis 2014, les prestations sont régulièrement restructurées et tellement modulées que la capacité redistributive du système compense de moins en moins les inégalités sociales que subissent de plein fouet, dans la conjoncture actuelle, les petites classes moyennes et les familles nombreuses.

- Double baisse du plafond du quotient familial et des plafonds donnant droit à des prestations,
- Raccourcissement du congé parental pour les mères



(Au 1er avril 2018, les montants du complément familial majoré, perçu par les familles modestes de trois enfants ou plus, et de l'allocation de soutien familial (ASF), versée aux enfants privés de l'aide d'au moins l'un de leurs parents, ont été revalorisés.

Ces revalorisations, décidées dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour

l'inclusion sociale adopté en janvier 2013, sont donc intervenues pour la dernière année en 2018.

Trois mesures concernent aussi la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) pour les familles accueillant un enfant à compter de 2018 : les plafonds de ressources de l'allocation de base et de la prime à la naissance sont alignés à la baisse sur celui du complément familial, le montant de l'allocation de base à taux plein est diminué pour s'aligner sur celui du complément familial et la prime à la naissance est revalorisée.

Mais, une fois les réformes pleinement montées en charge (en particulier lorsque tous les enfants de moins de trois ans seront concernés par les réformes de la Paje, l'effet sur le revenu disponible total sera fortement négatif : – 340 millions d'euros et fait 1,6 million de ménages perdants. Insee portrait social 2019)

- Baisse des Aides au logement et augmentation des charges de logement.

(Le barème des aides au logement pour les locataires a été gelé en 2018 au lieu d'être revalorisé en octobre selon l'indice de référence des loyers (ou en janvier selon l'inflation hors tabac pour certains paramètres). Cette réforme permet une économie budgétaire de 220 millions d'euros, soit autant de perte de revenu disponible pour les ménages, et 4,7 millions de ménages sont perdants. La perte moyenne de niveau de vie annuel est de 20 euros pour les 20 % de personnes les plus modestes et de 10 euros pour celles situées entre les 2e et 3e déciles. Par ailleurs, en application de la loi de finances pour 2018, les conditions d'accès aux aides au logement pour les accédants à la propriété ont été très fortement restreintes. Celles ci visent à alléger les mensualités des prêts contractés par les ménages modestes pour l'acquisition, la construction et les travaux d'amélioration de leur résidence principale. La restriction est très forte pour les 40 000 ménages concernés (qui auraient bénéficié de cette aide dans la situation contrefactuelle), dont la perte moyenne de revenu disponible serait de 1 190 euros.

La part des aides associées au service de logement a fortement diminuée en 2018 (14,6 % après 15,8 % en 2017) en raison de l'abaissement de 5 euros des différentes prestations sociales liées au logement et surtout de la mise en place du dispositif de réduction de loyer de solidarité dans le secteur social.

En 2018, 26,6 % de la dépense de consommation finale des ménages était allouée au service de logement. Il s'agit du premier poste de dépense, loin devant la part consacrée à l'alimentation ou aux transports ; ceci est due à la croissance des dépenses en énergies et eau, portée par la hausse des prix du gaz et du pétrole Insee portrait social 2019)

C'est chaque année l'équivalent de 4 milliards d'euros qui ne sont plus attribués à la politique familiale. Cette orientation aggrave la situation économique des familles en les privant du bénéfice de certaines prestations et les plongent dans la pauvreté en cas de séparation, de chômage ou de travail précaire.

Les fonds nationaux des CAF baissent de 5 % sur certains territoires, comme par exemple le département du Val d'Oise (95) en ce qui concerne les foyers de jeunes travailleurs alors que c'est le département qui compte le plus de jeunes.

Quelle appréciation faites-vous de l'allongement du congé paternité et d'accueil prévu par la PLFSS pour 2021 ?

Concernant le congé de parenté, c'est une avancée qui nous permet de rattraper notre retard sur pas mal de pays. Avec 28 jours nous sommes à un bon niveau. 7 jours sont indispensables (interdiction d'emploi) ; pour les 21 jours restants nous devons être assez souples leur aménagement des 21 jours restant dans les 6 premiers mois de l'enfant. L'information de ce nouveau droit, pourra être l'objet d'actions de terrain par les associations familiales.

Cela n'est qu'un premier pas qui doit être suivi d'autres.

Une des mesures à prendre dans le cadre du PLFSS à venir, c'est de clairement soutenir une réforme du congé parental, qui dans version actuelle (liée à la réforme 2015) n'est plus en phase avec les réalités des familles. La mise en conformité de notre législation doit se faire au plus tard à l'été 2022 (directive européenne sur la conciliation vie familiale/vie professionnelle).

Un congé (beaucoup) mieux rémunéré dans la première année de l'enfant est attendu par de nombreuses familles qui ont le souhait de s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants dès le début de la vie.

Il sera nécessaire de mieux combiner l'amélioration des congés parentaux avec celle de la petite enfance pour un libre choix permettant de mixer vie professionnelle et vie familiale.

Quel est votre avis sur les conclusions du rapport sur les 1000 premier jours ?

En premier lieu:

Il est utile de rappeler que le bien-être et le confort de la mère jouent un rôle majeur que l'on a longtemps sous-estimé, par rapport au développement de l'enfant.

Être à l'écoute des parents dans cette période d'attente de l'arrivée d'un enfant est essentiel pour la création d'un lien filial fort mais aussi pour prévenir et anticiper des difficultés futures. Les familles ont une multitude de réponses à leurs questions sur le net. Nous savons que cela ne remplace pas le cheminement fait avec un professionnel pour dissiper leurs inquiétudes ou répondre à leurs soucis qui peuvent être très divers.

Par ailleurs nous approuvons bien sûr une politique plus forte de soutien à la parentalité.

Les rendez-vous proposés autour de la naissance dans le cadre des 1000 jours nous paraissent de bonnes mesures

Familles de France (comme déjà précisé) serait favorable à l'instauration d'un congé parental correctement rémunéré pouvant être fractionné afin de permettre aux deux parents de s'organiser sur les 12 premiers mois de l'enfant.



En second lieu:

Familles de France regrette qu'aucune réforme concrète du montant des allocations en dehors de l'allongement du congé de parenté soit envisagé pour accompagner cette politique de soutien à la parentalité. Investir, en rémunérant mieux ce congé, permettra un retour sur investissement aussi bien pour les parents que pour l'enfant pour le futur.

Peu de mesures envisagées pour accompagner les familles en situation de fragilité, comme les familles monoparentales et les familles accueillant des grossesses multiples. Nous comptons sur la réforme des 1000 jours et la réorganisation des services de PMI pour être au plus près des familles lors de l'accueil de l'enfant. Or, son financement nous inquiète car les conseils départementaux sont toujours sur des réductions de personnels et des dépenses très fortes sur la dépendance : Ce qui grève tous les autres budgets.

D'autre part, comment appliquer ce congé paternité et d'accueil aux agriculteurs et aux artisans ?

Quelles mesures devraient selon vous être prises pour soutenir les familles dans le cadre du PLFSS ?

L'enquête des observatoires de la famille, menée par l'UNAF avec le concours de la CNAF, nous renseigne sur leurs demandes.

Plus du tiers des familles se sentent de moins en moins soutenues par la politique familiale. Ce pourcentage atteint plus de la moitié chez les cadres.

Parmi leurs plus grandes difficultés, elles citent bien sûr les questions de Temps et du Budget, avec une équation difficile à résoudre, entre les deux.

En priorité, il faudrait :

1- Mettre en œuvre un congé parental ambitieux, conforme à la directive européenne, calculé en pourcentage du salaire et indexé sur les salaires, permettant de favoriser un véritable choix et la conciliation vie professionnelle vie privée

La conciliation tout au long de la vie est une priorité. Il est de plus en plus difficile de s'occuper de ses proches tout en travaillant.

L'enquête internationale qui plaçait la France en 2e position en 2007 en termes de conciliation, la classe désormais au 18e rang.

Le congé enfant malade est aujourd'hui non indemnisé et limité à 3 jours par an pour un parent de 2 enfants. Son indemnisation et l'extension de sa durée, au moins pour les enfants en bas âge, permettrait de favoriser la conciliation, tout en limitant le recours aux congés maladie de complaisance.

Un congé parental mieux rémunéré durant la première année de l'enfant devrait être suivi, éventuellement soit d'un accueil en EAJE, soit avec une assistante maternelle, soit d'un congé parental accompagné pour permettre la reprise de l'emploi.

2- Pour les aidants familiaux, il faudrait renforcer le congé de proche aidant en l'indemnisant, en l'allongeant, et en maintenant les droits à la retraite sur la base d'un temps plein. S'occuper de ses enfants et plus largement, de ses proches prend du temps.

Les pouvoirs publics en demandent toujours plus aux familles :

- Du temps accordé aux enfants ; c'est le sens des politiques de soutien à la parentalité.
- Du temps pour aider ses proches, handicapés, âgés, dépendants ; c'est l'esprit même du projet de loi de programmation de la Justice qui veut transférer plus de responsabilités aux familles.

3 - Mettre en place des solutions de garde pour les petits, mieux réparties dans les territoires.

La recherche d'une solution d'accueil des structures berceaux pour les enfants de moins de 3 ans, reste un parcours du combattant pour les parents et 31% des parents sont encore dans l'incertitude sur le mode d'accueil de l'enfant à la naissance.

Malgré l'augmentation des moyens financiers de la branche famille pour les services d'accueil de la petite enfance, le nombre de places progresse insuffisamment et le recours aux assistantes maternelles (50,75 € par jour) chute. Le CMG (Complément de libre choix du Mode de Garde) fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant : son montant varie en fonction du nombre d'enfants à charge, de l'âge de l'enfant et des ressources ; il reste donc 15 % à la charge de la famille.

Les créations de places se limitent à 30 000 places en Équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) dont une part significative en Quartier prioritaire de la ville (QPV).

Rappelons que le manque de place est estimé par le HCFEA à 230 000.

Familles de France propose :

- d'améliorer la coordination des services de la petite enfance,
- de faciliter le recours à une assistante maternelle par des dispositifs innovants,
- de favoriser la création de places dans les établissements d'accueil de jeune enfant (crèche PSU),
- de soutenir les crèches associatives non lucratives.

4- Mieux compenser l'arrivée d'un enfant en rétablissant la prime de naissance à toutes les familles en supprimant la condition de ressources.

Parce que tout le monde participe à l'économie (coup de pouce pour la naissance).

5- Réévaluer les barèmes et les plafonds de ressources.

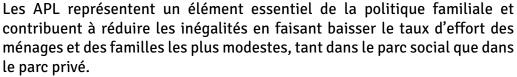
La Commission des comptes de la sécurité sociale alerte « l'évolution moyenne, plus rapide des ressources que des plafonds, entraîne une sortie de bénéficiaires dont les ressources excèdent alors les nouveaux plafonds, ou une réduction des montants versés. »

L'allocation de rentrée scolaire concerne moins de la moitié des enfants en âge scolaire.

Réévaluer les plafonds d'accès aux prestations permettrait de préserver le niveau de vie des familles et de limiter leur appauvrissement. 4640 € c'est la différence entre le niveau de vie médian d'un couple sans enfant et d'un couple avec enfant.

6- Une politique du logement pour les familles

La Fondation Abbé Pierre, dans son 24e rapport annuel sur le mallogement, dresse un tableau toujours aussi accablant de la situation de plus de 12 millions de personnes touchées par la crise du logement, qu'elles soient mal logées ou fragilisées par rapport au logement (surpeuplement, impayés de loyers, copropriétés en difficulté, habitat indigne, précarité énergétique, ménages menacés d'expulsion...). L'effondrement de deux immeubles à Marseille le 5 novembre 2018 a révélé l'état de vétusté inacceptable de nombreux logements en France. Dans son rapport de 2015, la Fondation avait estimé à 420 000 le nombre de ces logements vétustes, dont 40 000 pour la seule ville de Marseille



Elles sont un outil de sécurisation non seulement pour les ménages, mais aussi pour les bailleurs. Le maintien du versement de l'aide en tiers payant est également un outil de prévention des expulsions en cas d'impayés.

Réformer ces aides, c'est prendre en compte aussi 6,5 millions de ménages modestes dont 60 % vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Or les mesures prises, à savoir le réajustement des ressources, le projet de fusion des APL dans le futur Revenu Universel, les sous actualisations des APL, fragilisent la situation de ces ménages.

Le partage des APL pour les parents ayant un enfant en garde alternée est une bonne mesure. Qu'en sera-t-il du reste à charge pour le parent ayant des revenus très modestes.

Quel bilan faites-vous à ce stade de la mise en œuvre de la COG 2018-2022 notamment en matière de développement des modes de garde ?

Familles de France est un réseau d'acteurs de terrain engagé pour les familles. Nos activités rassemblent des services petite enfance, des actions de soutien à la parentalité, des services

Nous sommes soutenus en cela par nos partenaires institutionnels.

Dans le cadre de notre convention avec la CNAF nous réalisons trois projets :

- Les savoirs du handicap, projet qui vise à soutenir nos structures pour qu'elles s'inscrivent dans les préconisations nationales de l'accueil du handicap. Il propose des échanges de bonnes pratiques et d'outils entre professionnels et parents pour les jeunes enfants souffrant de handicap en recherche d'un mode d'accueil.





- **Les mini-clubs sciences,** projet qui vise à accompagner les temps périscolaires des enfants, et renforcer le contenu éducatif de nos activités. Il propose des animations périscolaires pour les enfants de primaire autour des sciences.
- Les bourses aux droits, projet qui vise à faciliter les relations administrations-usagers et renforcer les capacités des bénéficiaires (actuels et potentiels) à réaliser leurs démarches. Il propose une campagne d'information auprès des publics en difficulté.

Concernant la COG 2018/2022 : on est à mi-parcours et force est de constater que les objectifs ne sont pas atteints.

=> petite enfance, les Equipements d'Accueil du Jeune Enfant avec financement Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ont permis à certaines collectivités de se désintéresser de leurs responsabilités de proposer des places collectives. Les EAJE sous forme Prestation de Service Unique, les plus adaptés aux familles impactent leurs budgets; elles réalisent de ce fait des économies importantes. Pour changer cela il faut intégrer un peu d'opposabilité dans le domaine de la petite enfance (peut être un pourcentage obligatoire de places).

Il faut rappeler que les places PSU sont les seules à adapter la tarification en fonction des revenus. Il faut, pour bien faire remonter le besoin des familles, que les schémas départementaux des services aux familles soient opérationnels.

Le remplacement des Contrats Enfance Jeunesse par les Conventions Territoriales Globales est une bonne chose, il doit permettre d'avoir une vision plus globale sur des territoires plus élargis. Mais il faut veiller à ce que les acteurs associatifs de terrains, dont les associations familiales, soient sollicités pour participer à cette démarche, ce qui est fait dans trop peu de département. Il ne faut pas que cette démarche soit trop technocratique mais bien en phase avec les réalités du terrain. C'est d'autant plus vrai dans les départements ruraux.

Dans le domaine de la jeunesse, nous sommes dans une situation de stagnation, alors qu'il faut absolument pouvoir proposer des prises en charge périscolaires et extra scolaires. Trop d'enfants jeunes dont les parents travaillent sont sans réelle prise en charge sur ces temps non scolaires.

Nous constatons de l'échec du « plan mercredi » qui n'est pas du tout décliné localement.

Certains dispositifs ont également pris du retard du fait des élections municipales puis de la crise COVID.

La progression de ceux-ci doit être pondérée ; par exemple, aux Espaces de Vie Sociale et à la prestation expérimentale jeunes.

Concernant les bonus handicap et mixité dans les EAJE, il est encore un peu tôt pour mesurer les effets réels. Ces dispositifs semblent être pertinents pour augmenter le recours aux modes de garde des familles en précarité et la prise en charge d'enfants porteurs de handicap.

Le bilan que nous pouvons faire de la COG en cours est mitigé et il porte sur les remarques suivantes :

1 - Insuffisance des moyens affectées à la petite enfance et de leur coordination.

Le cadrage du Fonds National d'Action Sociale se traduit par une moindre participation des Caisses d'Allocations Familiales au financement des services.

Alors que leurs coûts continuent de progresser, les familles doivent contribuer davantage, pour faire garder leur enfant ou pour bénéficier de l'accueil de loisirs.

Ceci justifie pleinement qu'on arrête de réduire leurs prestations monétaires.

L'effort financier demandé doit être suffisamment calibré et étalé dans les temps, pour éviter un arbitrage des familles au détriment de l'emploi ou des naissances. C'est un vrai risque, qui a été relevé par la mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur les modes d'accueil.

Les collectivités locales seront aussi appelées à financer davantage, si elles ne parviennent pas à maîtriser le coût de fonctionnement des structures. Le risque est qu'elles investissent moins, aux dépens des besoins des familles.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant doivent tisser davantage de liens avec les assistantes maternelles et les professionnels au sein de plateformes locales d'échanges sur la petite.

La Convention d'Objectifs et de gestion de la Cnaf pourrait engager cette évolution.

L'accueil de loisirs est un instrument irremplaçable pour les enfants de 3 à 12 ans. Il répond à une demande très forte des familles sur les territoires. Il permet à de nombreuses femmes de mieux composer avec leurs horaires de travail. Cet enjeu en termes d'emploi est particulièrement fort pour les familles monoparentales. Freiner l'offre, par un gel des prix plafonds ou des créations de places, est un très mauvais signal pour l'emploi, la conciliation, mais aussi à l'égard des enfants.

2 - Le logement est le 1er poste de dépense des ménages et les priorités sont nombreuses :

- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
- Garantir le rôle de solvabilité des aides au logement,
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'habitat partagés pour les personnes handicapées,
- Développer les hébergements d'urgence,
- Faciliter la primo accession en sécurisant les familles.

3 - La médiation et l'accompagnement des familles

La médiation familiale et les espaces de rencontre souffrent de l'insuffisance de moyens et ne permettent pas de satisfaire le droit fondamental de tout enfant à garder des liens avec ses parents. Avant d'afficher des créations de services ou de postes aléatoires, il faut consolider le financement de ces services qui se trouvent en grave difficulté.

L'aide à domicile des Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale est aussi fragilisée. Elle permet pourtant l'accompagnement des familles à des étapes clefs de leurs parcours de vie ; elle réalise un travail de prévention des dysfonctionnements familiaux. Elle offre un soutien à la parentalité pour les plus vulnérables. Il faut maintenir la prise en charge de ce secteur et l'aider à être mieux connu des familles.

4 - Une meilleure indexation des prestations familiales

Trop de familles subissent des effets de seuil et perdent brutalement leurs droits, en raison de plafonds de ressources inchangés.

Par exemple, l'Allocation de Rentrée Scolaire concerne aujourd'hui près de la moitié des enfants d'âge scolaire. Elle n'en concernera plus qu'un tiers en 2024, soit 850 000 familles en moins, si les plafonds restent inchangés. Familles de France a salué l'augmentation de 100€ pour chaque tranche d'âge lors du versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire en Août 2020.

Réévaluer les plafonds d'accès aux prestations permettrait de préserver le niveau de vie des familles et de limiter leur appauvrissement. Ces constats concernent malheureusement 18 millions de Familles en France

Les plus:

l'Aide Financière d'Urgence La pension alimentaire que la Caisse d'allocations familiales peut prélever.

Quel bilan faites-vous des mesures de soutien aux familles prises depuis le début de la crise sanitaire ?

Nous avons vu partout les familles prendre le relais de l'école, des activités tout en effectuant du télétravail, avec nécessité d'organiser la vie quotidienne (repas). Nous avons observé un décalage très grand entre ceux d'une part, qui ont dû continuer à travailler dans les métiers de l'accompagnement et du soin ou dans les commerces et ceux d'autre part, qui ont pu s'occuper de leurs enfants à domicile. Les mesures d'accompagnement ont été différentes suivant les périodes. Les familles ont tenu. Soyons dans une logique de prévention et d'anticipation.

- Prévenir la dégradation du budget des familles (cantine, numérique, retour des enfants et proches, baisse des revenus du travail, en cas de chômage partiel)
- L'accompagnement financier devra se poursuivre car nous voyons maintenant des situations qui s'aggravent.
- Les enfants ou adultes présentant un handicap et leurs proches ont été très peu soutenus.

Plus concrètement :

Familles de France souligne le bonus de 100€ supplémentaire versé par enfant pour l'Allocation de Rentrée Scolaire ; très bonne mesure concrète pour aider au budget des familles. Il serait bien d'envisager sa reconduction en 2021 car des surcoûts risquent de se prolonger.

Au niveau des Caisses Allocations Familiales, certaines ont très bien utilisé les possibilités offertes par la CNAF pour des aides individuelles exceptionnelles COVID-19.

Il est dommage que dans certains départements peu de choses aient été faites. Cela pose la question de l'égalité de traitements des familles par secteur géographique et donc sur l'ensemble du territoire.

Avez-vous été associés aux travaux conduits par le gouvernement pour l'élaboration des ordonnances sur la petite enfance (habilitation de la loi « société de confiance » puis habilitation prévue dans le projet de loi « accélération et simplification de l'action publique »)?

C'est l'UNAF qui a été associée aux travaux

Quelle est votre appréciation des principales mesures qui devraient y figurer ?

Nous vous serions reconnaissants de nous associer à un prochain atelier.



RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS!

28, Place Saint Georges 75009 Paris 01 44 53 45 90 contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



